



A-5
162 a

CHARTREUSE de MOULINS

↔ Saint Joseph ↔

(PROVINCE DE FRANCE-SUR-LOIRE)



Manuscrit du Ven. Père Dom Palémon BASTIN

Notice historique



sur la Chartreuse de

Moulins.

1853.

La Chartreuse de Moulins, ainsi que la plupart des nombreux établissements religieux que possédait cette ville avant la révolution, n'était pas d'une origine fort ancienne. Elle datait à peine de 1625 (v. voyage pittoresque: Moulins. cart. Chartreuse). Les auteurs de l'ancien Bourbonnois assurent qu'avant cette époque Henri IV avait eu l'intention d'établir des Chartreux à Moulins; mais ce projet, s'il exista, ne fut pas mis à exécution. Ce n'est qu'en 1622 qu'il fut sérieusement question de les y appeler et voici à quel sujet.

Dans une assemblée du Chapitre général de l'Ordre il fut proposé de transférer ailleurs la Chartreuse de Bonnefoy en Vivarais à cause de sa position trop insalubre et trop exposée aux incursions dévastatrices des Huguenots. Les religieux de Bonnefoy, qui souhaitaient cette translation et qui savaient sans doute que les habitants de Moulins désiraient depuis longtemps une maison de leur Ordre (archives de la préfecture) en écrivirent à M. du Bruysson de ^{Bourbon} ~~Bourbon~~ ^{de Bourbon}, lieutenant particulier de la sénéchaussée de Bourbonnois, afin qu'il fit les démarches nécessaires pour faire préférer Moulins à Vienne où l'on se proposait, à ce qu'il paraît, de transporter la Chartreuse de Bonnefoy. M. du Bruysson communiqua cette lettre à M. Claude Roy de Salonne, lieutenant général de la province. Celui-ci en conféra avec les consuls de la ville; puis d'un commun accord ils se rendirent chez le maire et les échevins; bientôt le conseil de ville est assemblé; on y propose de fonder un couvent de Chartreux. Toutes les voix sont favorables, et voici la décision qui est prise. Nous allons la rapporter en entier, tout parce qu'elle nous fait connaître à quelle occasion fut érigée notre chartreuse que parce qu'elle montre les profonds sentiments religieux de nos ancêtres et la bonne opinion que l'on avait encore dans ces heureux temps d'un Ordre vraiment recommandable par sa doctrine et sa régularité.

« Sur ce qui a été exposé par les sieurs maire et échevins de Moulins que les Pères Chartreux sont aux termes de transférer la maison de Bonnefoy en autre lieu et que les habitants de cette ville en ont désiré une maison dès longtemps, le conseil (ce requérant le procureur du fait commun, et de ce que le procureur du roi sur ce est d'avis, et chacun des conseillers de ville tout unanimement et d'une voix ont dit que cet Ordre est recommandé de sa sainteté de vie et ancienneté de son institution en laquelle il a toujours perseveré qu'en cette occasion les Pères Chartreux apportent biens spirituels et temporels, et ne sont si chargés que

le public en sera consolé, la ville dévotée, et les pauvres soit religieux mendiants ou autres soulagés), a été davis que Mgr. le Prince & à S. Henri de Bourbon Conde, gouverneur des provinces de Bourbonnais et de Berry soit très humblement supplié de donner la place se rendre fondateur et protecteur de cette maison, et à son refus, sous son bon plaisir, le pain soit fourni par la ville, et qu'à cette fin, sous le nom d'icelle il soit écrit par les dits sieurs maires et échevins à Mgr. le prince et au Reverendissime Père Général du dit Ordre; soit accordé aux religieux d'icelui de jouir des mêmes privilèges qu'ils font aux autres villes du royaume. »

Cette délibération est datée du 12 Août 1622. Le 15 du même mois le maire et les échevins répondaient à l'offre des religieux de Bonnefoy « Dans leur lettre adressée à un personnage de l'Ordre que l'on ne nomme pas, ils les remercient de la bonne affection qu'il leur a plu leur témoigner en leur faisant la proposition de venir s'établir en leur ville par préférence à St. Et. de Lionne. Ils leur apprennent qu'ils ont donné communication au conseil de ville de leur proposition d'établissement; qu'elle a été aussitôt agréée en assemblée publique avec applaudissements de tous les habitants et remerciements très humbles. Ils les invitent à venir quand il leur plaira. Ils leur promettent que par le bon traitement qu'ils recevront en ce lieu, ils n'auront jamais regret de l'avoir ainsi résolu; ils les assurent que s'ils ne trouvent point quelque grand du royaume ou de la province qui veuille être honoré du titre de fondateur de leur maison, la ville l'entreprendra en son propre nom, leur achètera une place si belle et si spacieuse qu'ils auront sujet de s'en contenter, et l'exemptera de ^{tout} imposition autre que celle que le roi levé sur l'Ordre. Ils finissent par demander que l'on vienne au plus tôt traiter des conditions, afin qu'ils puissent jouir plus tôt de leur présence et du fruit qu'ils attendent d'un Ordre qui, disent ils, sert d'exemple et de lumière à toute la chrétienté. »

Mais il ne suffisait pas d'accepter les offres faites par les religieux de Bonnefoy; il fallait encore, comme le porte la délibération du 12 Août, écrire au prince de Conde pour le prier de se porter fondateur de l'établissement projeté, ou au moins d'en permettre l'érection aux dépens de la ville, ainsi qu'au Général de l'Ordre des Chartreux afin d'en obtenir le consentement nécessaire pour la translation ^{proposée} projetée. C'est ce qui fut exécuté sans délai. La lettre adressée au prince n'est point parvenue jusqu'à nous: pour celle du général, nous l'avons eue les

mainis. Elle est datée du 1^{er} Septembre 1622. Après lui avoir dit que la nouvelle s'était
reperdue que les Pères de la Chartreuse de Bonnefoy avaient intention de changer de
domicile, et qu'ils avaient fait résoudre par assemblée publique de tous les habitants qu'on
le prierait très humblement de vouloir bien faire choix de la ville de Moulins pour leur éta-
blissement, le maire et les échevins ajoutent, ce sont leurs expressions : « que la chose s'est passée
avec tant d'ardeur et d'affection qu'il semble que lui, général, ne puisse leur refuser justement
l'octroiement de leur requête. D'autant plus, disent-ils, que notre séjour ne le cède à aucun autre
de France et même qu'entrepeis vous l'avez désiré pour récompense de la perte et ruine de la
Chartreuse de Francfort. Enfin ils ajoutent que quoiqu'ils n'aient pas l'honneur d'être connus de
lui ils attendent de sa bienveillance qu'il voudra bien prêter son consentement; qu'ils fourniront
dans les faubourgs de leur ville un lieu des plus agréables pour y bâtir une belle et spacieuse char-
truse. Enfin ils finissent par le priu de vouloir bien joindre ses intentions aux leurs, afin, lui
disent ils, que vous nous fassiez bientôt posséder la félicité que nous nous promettons d'une si
bonne et si sainte compagnie que la vôtre; et par le conjurer de prendre ^{toute} la vicairie qu'ils
le protégeront, aimeront et considéreront comme un gage le plus précieux qui sera, s'il
plait à Dieu, dans leur ville. » Quelques longues que soient ces citations nous ne croyons pas
que l'on nous blâme de les avoir faites: les sentiments qui y sont contenus font trop d'honneur
à l'esprit de foi de nos bons ancêtres.

Ainsi donc les magistrats de Moulins s'étaient acquittés fidèlement de la commission
qui leur avait été confiée par le conseil de ville. Voyons maintenant le résultat de ces pieux
empressements. Le général de l'Ordre, en réponse à la lettre qui lui avait été écrite, députa à
Moulins, pour y faire les conditions d'établissement, le prieur de Bonnefoy lui même, Dom Maquet
ou Mauguet, selon les auteurs de l'ancien Bourbonnais, avec le Père Dom Brietange prieur de la
Chartreuse de Port St Marie en Auvergne. On vit les conditions que proposèrent ces deux
religieux: elles sont contenues dans les cinq articles que nous rapportons:

1^{er} Le maire et les échevins fourniront la place suffisante pour la construction de tous
les bâtimens nécessaires à l'usage de la communauté, pour les jardins, vergers et
autres dépendances.

2^e Le terrain concédé sera entièrement exempt de ^{toute} charge quelle qu'elle soit.

3^e La chartreuse qui sera érigée jouira de tous les privilèges et immunités accordés à

A ... son consentement pour que l'ouvrage ne soit plus de difficulté. Il lui promet
que lui et ses religieux recevront de leur part toute sorte de contentement, qu'ils
fouriront etc...

L'Ordre des Chartreux soit par les Papes, soit par les rois de France, ou même par les autres princes temporels ou ecclésiastiques et en général de tous ceux dont jouissent ou peuvent jouir les autres établissements de l'Ordre fondés dans l'étendue du royaume, ainsi que de ceux accordés dans la province soit par les concessions du Prince gouverneur, soit par la ville de Moulins à d'autres communautés que celle des Chartreux.

4^e Elle sera exempté à perpétuité de tout droit, charge, subside et imposition quelconque imposés à l'avenir par la ville, à quelque titre que ce soit.

5^e Enfin la ville obtiendra du roi l'approbation nécessaire pour la fondation.

Ces articles furent approuvés sans aucune restriction et d'une voix unanime par tous les magistrats réunis en conseil, le 6 Novembre 1622. Alors on procéda à la visite de quelques emplacements propres à l'objet que l'on se proposait, et entre autres du lieu dit de Chourceau, plaine assez vaste, belle et fertile, située au delà du faubourg de Paris, entre la route de Paris et celle de Deaux. Cela fait, il fut statué qu'on ne passerait pas outre pour l'exécution des articles jusqu'à leur approbation par le général et le chapitre de l'Ordre entier qu'on demanderait aussitôt, et pour le choix du lieu jusqu'au retour du prince gouverneur alors absent. Le tout est confirmé par une délibération du conseil de ville datée du 17 Décembre de la même année.

Le prince de Condé, informé par une nouvelle lettre du maire et des échevins de l'accord passé entre eux et les Chartreux de Bonnefoy, y donna volontiers son approbation et accepta le titre de fondateur qui lui était offert. De plus, voulant secourir dans leur pieuse entreprise les habitants de la bonne ville de Moulins, il écrivit de Montreux en Berry où il était, au Général des Chartreux le 25 Mars 1623. Il l'invita à donner au plus tôt son consentement pour une affaire qui ne pouvait que lui être très avantageuse, lui promettant pour cela sa protection et le lieu le plus commode possible où il pût asseoir les bâtiments de son couvent. Le général n'avait garde de rejeter une offre si avantageuse. Aussi dès le 18 Mai il convoqua le chapitre général de l'Ordre, propose de nouveau la translation de la Chartreuse de Bonnefoy en autre lieu. A l'appui de sa motion il fait valoir les désavantages de cette chartreuse, l'insalubrité de sa position et sa trop grande solitude. « Son insalubrité, dit il, qui fait que presque tous les religieux sont atteints de diverses maladies, et deviennent inhabiles pour la célébration de l'office divin; sa solitude qui l'expose à

tout instant aux incursions devastatrices des religionnaires. Le chapitre accepte la proposition. Approuve-t-il aussi les démarches faites pour que cette chartreuse s'établisse à Moulins? Nous l'ignorons. Quoiqu'il en soit, toujours est-il certain que le 6 Novembre de la même année, le général, par une lettre adressée au Père Dom Jacques Flédir, prieur de la Chartreuse de Toulouse et Vicaire de la province d'Aquitaine, lui donne la commission de se rendre aussitôt à Moulins, accompagné de D. Bretonges et D. Magnet pour remercier, dit-il, au nom de tout l'Ordre Mgr. le prince et M. de Moulins de leur bonne volonté et régler avec eux tout ce qui concerne la translation proposée. Il est également certain qu'aussitôt après avoir reçu cette commission, les religieux désignés partirent pour Moulins.

Cependant le prince avait donné connaissance aux magistrats de cette ville de sa démarche en leur faveur auprès du général de l'Ordre. Dans la même lettre il les avertissait de son acquiescement à tout ce qui précédemment avait été, et acceptait de nouveau l'honneur et le titre de fondateur qu'ils lui avaient offerts. A la réception de cette lettre le conseil de ville avait décrété qu'il serait adressé au prince de très humbles remerciements; et il avait confirmé les articles réglés avec les pères D. Bretonge et D. Magnet, à l'exception du premier qui devenait inutile par l'acceptation du prince. Ainsi tout annonçait que cette affaire allait bientôt être terminée lorsqu'un événement malencontreux vint susciter de nouveaux retards.

Le père Flédir, principal membre de la commission, tomba malade à Bourges où il passait pour se rendre à Moulins. Sa maladie, qui fut longue, finit enfin par le conduire au tombeau, dans le cours du mois d'Avril. Par cette mort tous les pouvoirs de la commission se trouvaient annulés: il fallut encore écrire au général de l'Ordre et ce n'est qu'au mois d'Octobre 1623 que les Pères Bretonge et Magnet arrivèrent à Moulins, munis de ^{toute} l'autorité nécessaire pour traiter en définitive au nom de leur ordre avec les habitants de cette ville. A peine furent-ils arrivés que, mettant fin aux retards déjà bien longs pour nos religieux compatriotes on se mit aussitôt à traiter. Il ne fut rien changé aux articles déjà réglés. Pour l'emplacement des bâtiments, le choix des deux religieux tomba sur la seigneurie de Châteauneuf dont nous avons déjà parlé et qui appartenait au prince de Condé. Le 28 du même mois elle leur fut ^{toute} cédée en toute propriété par un acte passé devant M. de Robinet et Renauges notaires. A cette concession le

Prinze ne mettait que la seule condition qu'il lui serait donné le titre de fondateur de la chartreuse future. Il fallait encore pour ce nouvel acte la confirmation du Général. On écrivit, bien assurée qu'elle ne se ferait pas beaucoup attendre. En effet on la reçut le 28 1604. de la même année. Elle était accompagnée d'un rescrit par lequel le général approuvait aussi tout ce qui avait été fait précédemment; approbation qui déjà avait certainement ~~été~~ été donnée, mais qui jusqu'alors n'avait été consignée dans aucun écrit particulier.

Quoique la réponse du Général, comme nous venons de le voir, ne se soit pas fait beaucoup attendre, l'empressement des religieux habitants de Moulins faisait trouver le temps bien long. Aussi n'avait-on pas craint de passer outre, avant de la recevoir; et dès le 12, c'est-à-d. quinze jours avant son arrivée, on avait pris possession du terrain concédé par la plantation d'une croix dans le lieu où devait être bâtie la Chartreuse. Cette plantation de croix eut lieu un dimanche à la suite d'une procession solennelle. Le prinze Henri II de Bourbon Condé y assistait en personne. Il soutenait à l'aide d'un cordon de soie la croix portée par quatre chartreux: les deux chargés d'affaires et deux Frères qui les accompagnaient. Les magistrats et les notables de la ville suivaient précieusement le religieux cortège dont faisaient partie tous les religieux et religieuses des couvents des cisterciens, des Jacobins, des Augustins, des Capucins, des Minimes, de S^{te} Claire, de la Charité, de l'Hotel Dieu. A leur suite se pressait une foule immense. L'évêque d'Autun, Claude de Ragny, dans le diocèse duquel la ville de Moulins était située devait officier à cette cérémonie. N'ayant pu acquiescer à l'invitation qui lui en avait été faite, il s'était déchargé de ce soin sur le chanoine Claude Foyseau, alors doyen du Chapitre de la collégiale Notre Dame. Le chanoine, notre compatriote, nous a laissé un procès verbal de cette cérémonie. Il nous en raconte fort au long les détails les plus minutieux et surtout d'une manière pittoresque: « Ce jour de S^{te} Di-
manche, jour de bonne nouvelle, jour de sanctification non mosaïque mais évangélique, etc. Voilà son commencement, et voici comment il termina: « j'ai loué en ma prédication, non en paroles attrayantes de ma prière humaine mais en démonstrances d'esprit et de puissances de Dieu qui est le Seigneur des Seigneurs, l'Ordre des Chartreux pour sa conservation sainte qui est es cieux, et doctrine saine qui enseigne de vivre en ce monde sobrement, justement et s'employant fidèlement à l'action honorable de Noë, contemplation profitable de Marie leine et dévotion admirable d'Anne; et de dépouiller le vieil homme avec ses fruits et vêtir le nouveau qui se renouvelle en connaissance selon l'image de celui qui l'a créé. » M. Dubuysson, lieutenant

particulier de la province a montré beaucoup plus de goût dans la relation qu'il a faite de cette cérémonie.

Ainsi eut lieu la prise de possession du terrain concédé pour l'établissement de notre chartreuse à la grande satisfaction des deux partis. Il semble que l'on dût alors s'employer de suite à sa construction. Rien du moins ne paraît s'y opposer, cependant on ne le fit pas; les choses en demeurèrent à ce point assez long temps. Pourquoi? Nous l'ignorons. D'après les documents qui nous restent il nous est même impossible de conjecturer quelle pouvait être la cause de ce retard. Toutefois au mois d'Avril 1625 le maire et les échevins, pressés par les sollicitations incessantes de leurs concitoyens, se déterminèrent enfin à écrire au Général pour le solliciter de mettre la dernière main à la translation projetée. « Ils l'assurent, pour me servir de leurs termes, que les saints desirs qu'ils eurent lorsqu'on jeta les premiers fondements de cette translation, leur continuent, et que le prince est toujours bien disposé. »

Cette démarche de nos magistrats ne fut point infructueuse, et comment eût-on pu résister à des sollicitations si justes et si pressantes? Le 3 Juillet donc de cette même année, Claude de Ragny, Evêque d'Autun devant se trouver à Moulins pour bénir solennellement la première pierre de l'édifice. Les Chartreux l'y avaient invité. Les affaires de son diocèse ne lui permirent point de se rendre à cette invitation. Pour procéder en son absence à cette cérémonie il choisit une seconde fois ce vénérable et scientifique personnage, messire Claude Foy deaux, doyen de Notre Dame d'Autun, certifié qu'il était de ses bonnes mœurs, foy et capacités. Le prince de Condé n'assista pas à cette cérémonie comme il l'avait fait à celle de la plantation de la Croix. Le mauvais état de sa santé le retenait à Bourges dans le Nivernais où il était allé prendre les eaux. Il fut représenté par M. Hoy, Président, et Lieutenant général du Bourbonnais. L'ordre des Chartreux le fut de son côté par les Pères de Gasse, prieur de Foulous et Visitant de la province d'Aquitaine, Magnet, prieur de Bonnafoy, Brétanges, prieur de Port St Marie et Chauron procureur pour la Chartreuse de Moulins. Tout se fit avec la plus grande solennité. Le peuple de la ville y était accouru en foule. Communautés religieuses, magistrats, clergé de la ville et des environs, tout s'y trouvait. La première pierre sur laquelle étaient gravées les armes du fondateur avec l'initiale de son prénom la lettre E qui y était répétée aux quatre coins, fut déposée avec les pierres et les cérémonies accoutumées, dans les fondements ouverts au lieu où l'on voulait bâtir l'Eglise. Ensuite le doyen montant dans une chaire préparée à cet effet, fit un discours approprié

à la circonstance. Il fut suivi d'une messe solennelle célébrée en plein air. Puis toute l'assemblée s'en retourna processionnellement comme elle était venue, à l'église collégiale de Notre Dame où le doyen termina la cérémonie par la récitation des oraisons d'usage et de deux nouvelles qu'il avait composées lui-même, l'une pour le prince de Condé, et l'autre pour l'évêque d'Autun. Il les a transcrites à la suite de son procès verbal; car c'est encore lui qui nous a laissé une relation de cette cérémonie.

Quoique les affaires du nouvel établissement fussent très avancées, comme on le voit, il manquait cependant encore une formalité essentielle pour leur donner toute la stabilité nécessaire: c'était l'approbation du roi. Si il fallait en croire les auteurs de l'ancien Bourbonnais (Voyage pittoresque: Moulins, art. La Chartreuse). Déjà cette approbation, ainsi que celle de l'évêque d'Autun et du souverain Pontife Grégoire XV, avait été accordée dès l'année 1622. Mais assurément ils sont dans l'erreur. Nous savons de science certaine et nous sommes assurés que cette approbation n'a été donnée que deux ans après qu'on eut posé ^{les} fondements de l'édifice. L'acte authentique qui la contient en fait foi; il est rédigé en forme de chartre; sa date est du mois de Mars 1627, sans désignation du jour. Il a été enregistré au parlement le 14 du même mois, et à la chambre des comptes le 10 Août (archives de la préfecture). On enregistra en même temps le contrat de fondation passé avec le prince, les articles accordés par les magistrats de Moulins, tous les autres droits et privilèges concédés par la ville et particulièrement le droit de franc sale qui les autorisait à prendre au prix du marchand, dans les greniers de Moulins 27 mines de sel pour compenser les soixante quatre qu'ils recevaient au 5^e épreu avant leur translation. Ce droit leur avait été contesté par l'adjudication des gabelles de la ville; mais un arrêt du conseil d'état du 5 Mai de la même année 1627 le lui avait adjugé. Trois autres arrêts, l'un de la Cour des Aides du 9 Nov. 1632, l'autre de la chambre des comptes du 18 Juin 1637, et le troisième du conseil d'état du mois de Juin 1645 confirmeront plus tard tous ces privilèges. Mais suivons l'ordre des temps.

L'autorisation du roi avait donc été obtenue, tout obstacle se trouvait levé, et les religieux de Bonnefoy pouvaient opérer leur émigration aussitôt que l'état des bâtiments le leur permettait. Quand le firent-ils? Nous l'ignorons; il ne nous reste rien de positif à ce sujet. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette translation n'avait pas encore eu lieu au milieu de 1627. En effet l'évêque de Viviers Louis de Suse, écrivait encore le 11 Juin de cette année au Père Magnet, prieur de Bonnefoy, pour le dissuader de quitter son diocèse. Dans sa lettre il parle de la

suppression de la maison de Bonnefoy comme d'une nouvelle qui lui était connue depuis peu, à qui forait croire que cette translation a été gardée sous le secret jusqu'au moment de l'effectuer. De plus il se flatte encore d'empêcher l'exécution de ce qu'il croit n'être qu'un simple projet; il s'efforce de réfuter les prétentes qu'on pouvait apporter ou que peut-être on lui avait apportés. Enfin il avoua que, malgré sa répugnance, il se verrait obligé de former opposition à la sortie des religieux, dans le cas où l'on voudrait passer outre. Nous n'avons découvert aucune pièce qui puisse nous apprendre s'il en vint réellement à cet acte d'autorité. Quant à la translation elle eut certainement lieu, sinon dans le cours de l'année suivante, au moins dans la seconde année qui suivit cette réclamation de l'évêque de Viviers. En effet, c'est cette année 1629 que notre Chartreuse, fondée sous l'invocation de S. Joseph, fut incorporée aux maisons de l'Ordre, et il paraît qu'à lors les bâtiments n'étaient point encore terminés. C'est ce que nous apprend un extrait du catalogue des maisons de l'Ordre des Chartreux. Nous pensons que l'on ne nous saura point mauvais gré de le rapporter ici à l'appui de ce que nous avançons, (tiré d'une lettre du Général de l'Ordre à M^r Jacques Supérieur du Grand Séminaire le 18 Avril 1841)

La maison de S. Joseph à Moulins en Bourbonnais dans le diocèse d'Autun fut fondée en 1629 par la chartreuse de Bonnefoy qui l'a dotée de ses biens et contribué tous les jours à ses bâtiments. Elle a donné le lieu nommé Chauvrou qui est dans les faubourgs de Moulins qui lui avait été baillé par Henri de Bourbon prince de Condé et premier prince du sang. Tout cela s'est fait à la supplication et à l'instance du maire et des citoyens de Moulins qui ont souhaité passionnément d'avoir une chartreuse. Ainsi nous sommes donc assurés qu'en l'année 1629 les Chartreux avaient quitté Bonnefoy et s'étaient établis à Moulins. La maison qu'ils habitaient à leur arrivée n'est point celle où ils se trouvaient à l'époque de la révolution. Elle était située d'après un plan dressé en 1735 au Nord de l'enclos et hors de son enceinte sur la route de Moulins à Deures. Cet endroit porte encore aujourd'hui le nom de vieux Chartreux.

La seconde chartreuse fut bâtie beaucoup plus tard; nous ne pouvons assigner l'époque précise de cette construction; mais nous savons du moins qu'en 1705 la chapelle était terminée; car il nous reste une autorisation de l'évêque d'Autun qui est datée de cette année, et qui permet de bénir cette chapelle. Cette nouvelle habitation l'emportait de beaucoup sur la première tant pour sa grandeur que pour sa somptuosité. Voici ce qu'en dit son auteur qui assure l'avoir visitée plusieurs fois (Vie de S. Bruno par le P. de Tracy, théatin) « Cette chartreuse forme un bel aspect en

arrivant à la ville du côté de Paris. On voit de loin l'église qui est très élevée et les cellules couvertes en ardoises. Les murs de la clôture qu'on cotoye sont assez longs: il n'y a guères de Chartreuse aussi agréablement située que celle là. Elle est sur la grande route de Lyon à Paris, vis à vis le cours de Berry qui est une promenade très agréable sur les bords de l'Allier. De la salle où l'on reçoit les hôtes on jouit d'une vue charmante et fort étendue. L'enclos contient environ cinquante arpens quarrez. L'église mérite d'être admirée: le vaisseau est grand et bien proportionné; on voit aussi considérer le tableau qui est au grand autel. Cette solitude, où j'ai été plusieurs fois, plaît dès qu'on y entre. //

Les auteurs de l'ancien Bourbonnois (Voyage pittoresque. Moulins. sur Chartreuse) sont un peu plus sobres en louanges. Selon eux, l'ensemble de ces divers bâtiments était assez magnifique; mais l'église était fort peu remarquable. Ce jugement qui n'est rien moins qu'avantageux, et qui se trouve en opposition avec celui qui précède, et avec tout ce qu'en rapportent les personnes qui ont pu en juger avant la révolution; ce jugement si peu favorable, disons nous pourrais nous étonner si nous ne connaissions l'esprit de notre siècle aux yeux duquel tout édifice n'est que d'une faible valeur, à moins qu'il ne soit gothique ou romain: et si nous avions oublié que notre monument était l'œuvre de la symétrique renaissance. Toutefois rendons justice à nos artistes Bourbonnois; s'ils se sont soumis à cet esprit général, du moins n'en ont ils pas été les esclaves: ils n'ont pas craint d'avouer que le portail était décoré cependant avec assez de goût. Du goût à la renaissance! mais ne sortons pas de notre sujet.

Ce serait ici le lieu de donner un détail exact et circonstancié des différentes constructions qui composaient notre Chartreuse. Une pareille description ne nous est point possible, faite de documents. Cependant aidé d'un plan que nous avons entre les mains et de ^{quelques} souvenirs anté-révolutionnaires nous allons essayer d'en tracer une aussi fidèle et aussi détaillée qu'il est en notre pouvoir de le faire.

Notre Chartreuse était donc située dans l'enclos dit de Bourneau, à un kilomètre environ de l'extrémité du faubourg de Paris, à pareille distance de la rivière d'Allier sur la grande route royale de Paris à Lyon et sur le terrain même occupé maintenant par les bâtiments du nouveau grand séminaire. La façade principale du bâtiment avait vue au couchant sur la route de Paris, le cours de Berry et l'Allier: les murs de clôture qui bordaient la route avaient une étendue de quatre à cinq cents mètres. Ils étaient construits en briques de différentes couleurs, entremêlés de façon à former des dessins réguliers. L'entrée principale était placée sur la route même; les

portail, quoique assez beau, n'offrait rien d'extraordinaire: il était surmonté d'une croix. En entrant on trouvait adossés au mur de clôture à droite le logement du frère portier, et à gauche une petite chapelle dédiée à S. Bruno. Cette chapelle se terminait au puits qui existe encore et qui pour cela fut nommé le puits de S. Bruno. Au delà s'étendait un mur d'entrée de moyenne dimension. Une allée tracée au milieu conduisait directement à la chapelle dans laquelle on pénétrait par plusieurs marches d'escalier. La façade était ornée de deux ordres doriques romains superposés et couronnés d'un fronton. Elle s'élevait à une grande hauteur; le clocher placé sur le milieu de la chapelle la dominait encore de beaucoup. L'intérieur, s'il faut en croire le Prie de Tracy que nous avons cité plus haut, ainsi que les personnes qui l'ont vu, était bien disposé et richement orné. On admirait surtout le tableau du maître autel représentant la nativité: c'était l'ouvrage de Porrocel. Au nord de l'église à peu près sur ^{sa} longueur, s'étendait le cimetière qui avait sa sortie principale sur la cour d'entrée. Au midi, c'était dans le principe une petite cour qui faisait le pendant. Un cloître longeant le mur qui séparait cette cour de la cour d'entrée et qui était percée d'une porte, la seule par où l'on pût s'introduire dans l'intérieur des bâtiments servait de communication entre l'église et un grand corps de bâtiments qui lui était parallèle. Ce corps de bâtiments, dont la plus grande dimension, comme celle de l'église, allait du couchant à l'orient, était uni à un autre de la même forme, par un troisième dont la direction allait du nord au sud. Ces trois bâtiments avaient leur vue principale sur un parterre situé dans le même plan que la cour d'entrée, et séparée d'elle par un mur. Il était aussi large mais moins long. Son centre était occupé par un bassin du milieu duquel s'élevait un superbe jet d'eau. Le corps de bâtiments du milieu avait une issue spacieuse avec un perron pour aller dans ce parterre. Au dessus de cette porte, à peu près à la naissance du toit, était sculpté en relief bas relief un écusson portant les armes du fondateur. Un quatrième corps de bâtiments parallèle au troisième, joignait à l'autre extrémité les deux premiers et servait à former une cour carrée. Au delà de celui-ci venaient deux petites cours qui allaient aboutir à l'aile orientale de l'édifice. Cette aile était composée de quatre pavillons unis entr'eux par des corps de bâtiments intermédiaires; elle se prolongeait derrière l'église et avait la même largeur que la façade antérieure. Entre elle et l'église était jeté un autre corps de bâtiments, terminé au nord par une tour carrée, surmontée d'un dôme de même forme, du centre duquel s'élevait une grande croix. Une nouvelle cour intérieure de forme allongée le séparait de l'aile orientale. Au delà de cette aile et toujours vers l'orient se prolongeaient des murs auxquels étaient adossés les cellules des religieux au nombre de douze, six

de chaque côté. Les cellules construites hors de l'enceinte intérieure n'avaient chacune de communica-
-tion qu'avec un petit jardin fermé de murs, et qui leur correspondait. L'unique ouverture qu'elles
aurent sur l'enclos intérieur était une espèce de petite fenêtre à ogive d'environ un pied et demi de
haut. Enfin un portecroix s'étendait entre les deux rangs de cellules: il était terminé à l'est par un
mur de clôture qui bornait et unissait les deux ailes auxquelles les cellules étaient adossées; son
entre était orné d'un jet d'eau. Tout cet espace occupé par les bâtiments, les cours et les portecroix
était un carré allongé dont la plus grande dimension allait de l'est à l'ouest. Il se trouvait en-
-clavé à son tour dans un vaste enclos qui s'étendait depuis la route de Paris jusqu'au faubourg
Charcaud; la forme en était assez irrégulière. Des murs qui avaient environ trois mètres de
hauteur le fermaient tout autour.

La description que nous venons de faire convient à notre chartreuse telle qu'elle était dans
le principe. Il paraît qu'il y eut qdq. changements du reste assez peu importants. Voici ce que
qdq. vieillards nous ont appris sur ce sujet: le portecroix qui s'étendait entre les deux rangs de
cellules avait été planté en vigne; celui qui était près de la route avait servi à agrandir la cour
d'entrée; on y avait aussi construit des bâtiments de décharge. Enfin le cimetière avait été transporté
au milieu de la chapelle à la place de cette petite cour qui lui correspondait auparavant.

Voilà ce que nous avons à dire sur cette maison telle qu'elle exista. (Voyage pittoresque,
Moulin art. la Chartreuse) Nous disons telle qu'elle exista car elle n'a jamais été terminée.
D'après le plan adopté pour sa correction construction l'église devait se trouver entre deux ailes
parallèles. Mais pour élève seulement l'aile méridionale comprise des bâtiments que nous avons
décrits on fit un tel choix de matériaux devant les auteurs de l'ancien Baubornais, on les mit
en oeuvre avec tant de soin et de solidité qu'il en résulta une très forte dépense. Ainsi la cons-
-truction de l'aile du nord fut elle ajournée à d'autres temps. Tous les combles, même ceux des
cellules étaient recouverts en ardoises, les murs bâtis en briques avec des chaînes en pierres
d'appareils. Tous ces dehors somptueux lui firent donner d'une voix unanime le nom de
belle chartreuse ou plutôt le nom de belle queue, soit parce que l'intérieur ne correspondait
pas à l'extérieur, soit parce que ce qui est plus vraisemblable, la construction de bâtiments
si vastes et si beaux, ainsi que l'acquisition de la terre de Saligny l'avait beaucoup obéré.

De ce bel établissement il ne reste plus aujourd'hui que quelques vieux murs de
briques, servant de clôtures à des jardins tracés par les nouveaux propriétaires dans l'enceinte

de l'enclos qui entourait la maison avant sa ruine. Ce que l'on voyait de plus il y a q^lq. temps vient d'être démolie par l'entrepreneur chargé de la construction du séminaire. Ses débris consistent en un vieux mur en ruines, auquel étaient adossés les cellules des religieux, une petite chapelle de S. Bruno et le logement du frère portier, situés l'un et l'autre à l'entrée principale de la cour du couvent. Tout le reste a subi le sort de tant d'autres monuments précieux et a disparu sous le marteau du vandalisme de 93.

L'histoire de notre chartreuse n'offre d'ailleurs rien qui puisse exciter l'intérêt. Nous ne trouvons parmi les pièces authentiques qui nous restent que q^lq. arrêtés des tribunaux de Moulins relatifs à différents procès qu'ils intentèrent ou eurent à soutenir pour défendre leurs privilèges. Il est à remarquer que tous ces arrêtés leur sont favorables, et la révolution nos religieux furent chassés de leur retraite: le Prieur seul fut arrêté et conduit dans les prisons de l'état d'où il ne sortit que pour aller à l'échafaud. Quelques auteurs prétendent que le trop fameux Dom Gerle (il est mort, dit-on, de misère dans q^lq. pauvre galetas de Paris, sans revenir à de meilleurs sentiments) qui se fit remarquer à la constituante par ses opinions exaltées, était de la maison de Moulins: mais la chose paraît douteuse, et il serait plus probable qu'il était de la chartreuse de Port-Marie en Auvergne. Du moins est il certain qu'il n'était plus dans la maison de Moulins lorsqu'il fut choisi par le clergé pour le représenter aux états généraux en 1789. (Il a été Prieur de Moulins de 1780 à 1785, dit-on.)

Nous avons dit que l'histoire de notre chartreuse était stérile en faits intéressants. Mais les auteurs de l'ancien Bourbonnais paraissent avoir été plus heureux que nous dans leurs recherches. Voici ce qu'ils racontent: « On a parlé longtemps d'un religieux qui avait disparu du monastère sans qu'on sut ce qu'il était devenu: on le toujours regarda comme une victime du despotisme monarchique. En effet en 1795 on trouva un cadavre assez bien conservé, inhumé près de l'église des chartreux; il avait des ongles fort longs, et ses cheveux et sa barbe comme ceux d'un homme qui avait été longtemps sequestre du monde. On était d'autant plus étonné de trouver ce cadavre dans un tel endroit que les chartreux avaient un cimetière particulier, et qu'il semblait que leur vengeance eût pourvu ces individus même après sa mort, en le privant des honneurs funéraires qu'ils rendaient à tous les religieux qui mouraient dans leur couvent. » (Voyage pittoresque de Moulins.)

Nous désirerions bien savoir à quelle source ont puisé nos historiens; sur quels fondements repose leur récit. En vain nous avons consulté et la tradition écrite et la tradition orale: nous n'avons rien pu recueillir à l'appui de ce fait. Cependant plusieurs des vieillards qui ont bien voulu répondre

à nos enquêtes ont dit avoir fréquente beaucoup le covent; l'un d'eux même a déclaré
y avoir passé de quinze à vingt années. Ne serait ce donc là qu'une fiction de leur imagi-
-nation antireligieuse? non, il faudrait être trop méchant pour ^{à tort} inriminer de la sorte ^{une}
communauté. Nous aimons mieux croire qu'ils ont été trompés par le récit mensonger de quel-
-qu'un d'impie de 93; quelque peu judicieux que cela nous les montre. D'ailleurs ce ne serait pas
le seul fait ainsi hasardé à la légère; ils sont loin d'avoir toujours respecté la vérité historique.
De plus s'ils avaient eu quelq. preuves positives de sa vérité, assurément ils les auraient
données. Ils sont trop éclairés pour ignorer ce devoir de l'historien. Au reste voulons nous confir-
-mer notre sentiment: passons au détail de leur récit:

On a parlé « longtemps » et nous n'avons rien pu découvrir sur ce sujet dans nos perquisitions.
« d'un religieux qui avait disparu du monastère » faut-il s'en étonner, les Chartreux n'avaient
ils donc qu'une seule maison? et serait il surprenant qu'un religieux de Moulins eut été
transféré ailleurs? Mais « on ne sut point ce qu'il était devenu: » ce n'est pas encore une
raison pour dire qu'il a été victime du despotisme monastique. Il est très possible et même
très naturel que le monde ait ignoré ce que faisaient des hommes entièrement séparés de lui.

Mais en 1795 on trouva un cadavre... près de l'église... » Nous ne voulons point nier
ce fait, quoique nos recherches aient été infructueuses pour le constater. Mais de là peut on
conclure la vérité d'un conte de vieille femme? Nous l'avouons avec ingénuité, nous sommes
assez peu clairvoyants pour ne point apercevoir la légitimité de cette conclusion. Il nous semble
que pour arriver à leur but nos historiens auraient dû nous indiquer le lieu précis où ce cadavre
a été trouvé et nous montrer que le cimetière n'exista jamais dans ce même lieu. Or c'est ce
qu'ils se gardent bien de faire: il eût été trop facile de répéter leur assertion fabuleuse. En
effet eussent ils désigné l'ouest: là était la cour d'entrée, aurions nous répondu; c'était de ^{là} ^{la}
maison l'environ le plus exposé à la vue du public: assurément nos religieux n'auraient point
choisi un pareil lieu pour cacher la victime de leur prétendu despotisme; ce seroit les supposer
par trop insensés! eussent ils indiqué l'est: mais l'est était occupé par un grand corps de
bâtiment et l'on sait qu'en 1795 il n'avoit point encore été renversé; conséquemment qu'il
n'y avait point encore été fait de fouilles. Enfin ils n'auraient point nommé le midi, car un
plan conservé à la préfecture et confirmé par le témoignage des anciens y place le cimetière.
Donc ce cadavre ne peut avoir été trouvé qu'au nord de l'église. Or bien, si c'est au nord, nous

les avertissons que leur conclusion est fautive: car là autrefois était le cimetière. C'est ce que nous apprend un plan conservé à la grande Chartreuse, et dont copie a été envoyée dernièrement à M. Fauguet supérieur du grand séminaire.

Si nos historiens avaient voulu se donner la peine de faire les recherches qu'exigeait leur entreprise, cette fable calomnieuse n'aurait point trouvé place dans leur histoire. Mais apprenant la découverte d'un cadavre hors du lieu qu'on leur disait être le cimetière au lieu de s'enquérir s'il l'avait toujours été, comme ils devaient, ils ont trouvé plus simple de publier que ce cadavre était celui d'une victime du despotisme monastique qui avait été poursuivie même après sa mort par la privation des honneurs de la sépulture. Puis rapprochant ces soupçons hypothétiques de la calomnie qu'ils avaient entendue débiter par ^{quelques} malitieux impies, ils ont voulu en composer une histoire véritable. Du doute, ou mieux de deux soupçons conclure la certitude, étrange manière de procéder! Judicieux est l'historien qui raisonne de la sorte! reprenons notre récit.

Nos chartreux, que nous avons vus un siècle et demi plus tôt, des vics avec tant d'ardeur, appelés par tant de vœux de la part des habitants de Boullins, et puis accueillis par eux avec le plus religieux empressement; nos chartreux, en un mot trop lents à satisfaire la pieuse attente de nos bons ancêtres, avaient été contraints de fuir clandestinement et à la hâte pour se soustraire à la froide cruauté des démagogues de 93. L'un d'eux même en avait été la victime: c'est le supérieur. Leur solitude était abandonnée, déserte: l'État, seule cause de cet abandon, s'en constituait le maître. Alors on fit venir de Charleville, St. Pierre, des armuriers en nombre, et notre chartreuse fut transformée en manufactures d'armes. C'était en 92 et 93: la France était en position de soutenir la guerre contre les autres puissances: il fallait ^{donc} des armes, circonstance favorable pour notre nouvel établissement: de plus rien ne lui manquait, ni l'eau, ni le fer, ni la houille; cependant il ne put prospérer et se soutenir que fort peu de temps. Lorsque il fut tombé notre chartreuse devint un dépôt des prisonniers que nos armées victorieuses faisaient continuellement passer en France: c'étaient des allemands, autrichiens, prussiens, hongrois, belges, wurtembergeois, etc.

Cependant en l'année 1806 ou environ, une société d'anglais voulut établir à Boullins une fabrique de porcelaine ou faïence anglaise. Elle choisit notre chartreuse

pour son établissement. Elle s'annonça d'abord sous d'honneux auspices: elle parut vouloir prospérer, mais ce ne fut qu'un éclair; elle tomba en faillite, et notre chartreuse fut de nouveau changée en dépôt de prisonniers militaires. Nos troupes faisaient alors la guerre d'Espagne: elles nous envoyaient de nombreux captifs que l'on distribuait dans les différentes villes de France. Notre Chartreuse fut assignée pour résider avec ceux que reçut Moulins. Ces malheureux y furent accumulés en aussi grand nombre que tous les appartements en étaient remplis, et qu'ils étaient réduits à n'avoir pour couche que de la paille étendue sur le carreau. Une maladie contagieuse se glissa parmi eux, leur nombre diminua rapidement. Les médecins de la ville n'hésitèrent point à se dévouer à l'envi pour les secourir: deux d'entre eux furent victimes de leur généreux empressement: un troisième M. Bernard frère de celui qui nous a raconté le fait, en fut quitte pour ^{quelques} jours de maladie. Toutefois malgré ce noble dévouement, malgré les soins qu'on leur donna, ces malheureux périrent presque tous. On entassait leurs cadavres dans une grande fosse creusée le long de la route près du petit pavillon que l'on voit encore adossé au mur nord de l'enclos. C'est dans ce pavillon que l'on faisait l'autopsie de ceux qui succombaient au mal afin d'en découvrir le principe et de sauver les vivants: mais nous l'avons dit, l'art fut impuissant et inutile.

Peu de temps après c'est à d. en l'année 1808 ou 1809 environ, notre chartreuse fut vendue. Différents particuliers se partagèrent son vaste enclos. Celui qui acheta les bâtiments les fit servir de carrière et pendant plusieurs années il en tira d'abondants matériaux pour de nouvelles constructions. Il paraît qu'avant cette époque ce monument n'aurait souffert que la perte de son clocher, mais alors on ne conserva que les cares seules au dessus desquelles on éleva une petite maison, bien mesquine en comparaison de notre grande et belle chartreuse. Cette maison c'est celle qui existe encore au sud-ouest du grand séminaire. Elle a servi de résidence à un ancien aumônier du roi et puis à Monseigneur de Pons. Elle est actuellement occupée par les Pères Maristes qui en ont pris possession le 23 Octobre 1845.

Dans le cours de cette notice nous avons dit plusieurs fois nous appuyer sur la tradition orale: peut-être ne serait-il pas inutile en terminant de citer les vieillards que nous avons consultés. Dans cette persuasion nous nommerons entre autres M. Joseph Beureau, âgé de 79 ans ex chapelain des Chartreux; Jean Broyard, âgé

de 89 ans, employé par les Chartreux à cultiver l'enclos; Pierre Blondet âgé de 72 ans qui aussi a beaucoup fréquenté la chartreuse; Gaspard, Martial et sa femme) habitant ensemble le faubourg de Paris depuis environ 50 ans c.à d. depuis leur mariage).

À la place même où avait été la chartreuse on a construit le grand séminaire dont on posa la première pierre en 1838, et dont on prit possession, quoique cet établissement fut inauguré, le 29 mai 1840 un vendredi, le lendemain de l'Ascension.

Copie d'un manuscrit de chartreuse faite par D. Romuald; j'en ai confronté avec l'original, qui n'a pas de nom d'auteur. - Valenciennes le 6 oct. 1892. p. l. a. B.



Le texte original existe aux archives du Grand Séminaire de Moulins: c'est une notice écrite vers 1867 par M. Morel, alors élève au Grand Séminaire et futur chanoine, archidiacre de la Cathédrale, sur les indications de M. Jacquet supérieur de la maison (en Chartreuse - 5 Aout 1951. Abbi A. Dutheil prieur du diocèse de Moulins)

- ch. 1613 obit Nobilis matrona Dna Catharina de la Croix Molinensis.
 " 1615 " Honor^{is} viri D. Joannes de Lingendes curis Molinensis.
 " " Honor^{is} Domicella D. Susanna de Laval uxor D. de Capelin Molinensis.

ch. 1625		
" 1629		in
" 1647		obis
" 1650		vis-
		lous
" 1651		
		it
" 1653		
" 1656		
" 1657		
" 1658	" Fr.	
" 1673	" D.	
" 1674	" Fr.	
" 1679	" D.	
	de li	
"	" D. H	Stanis, alio P. in domo Molinensis et in sterili, qui 60 (s.c. ch. tr. et 4 dit m.v.) annos laudabiliter vixit in Carie.
"	" Fr. Joannes Guyton, con. prof. d. Molinensis (s.c.)	
" 1680	" Fr. Joannes Guyton (Guyton, ch. tr.; Guypas, m.v.) con. prof. d. Molinensis, cuius obitus anno quatuor non fuit demonstratus.	

Corrigenda

Cartusiana

1° tome **

page 324 MOULINS

Imprimés

à supprimer (s. d. Ch. CLÉMENT. Histoire de la Chartreuse de Moulins

2° tome ***

Index des auteurs non cartusiens

page 394

à supprimer (CLÉMENT Ch. 324

S. d. ! et pour cause...

Ouvrage inédit, au sens fort du mot ; n'a jamais paru, resté à l'état de projet.

Feu le chanoine Joseph CLÉMENT avait bien envisagé d'écrire l'histoire de la Chartreuse de Moulins. Il est décédé en 1927, laissant simplement un lot important de notes concernant la Chartreuse moulinoise. Ces notes exigeraient de sérieux compléments ; le travail semble d'ailleurs avoir été abandonné avant 1910.

Classées en trois liasses, ces notes ont été remises en ordre par mes soins au cours des années 1944-1945. Conservées alors aux archives du Grand-Séminaire de Moulins, elles furent envoyées en communication au Père Archiviste de la Grande Chartreuse de 1947 à 1951. Elles sont aujourd'hui en dépôt aux Archives Départementales de l'Allier, avec l'ensemble du fond CLÉMENT.

En résumé l'histoire de la Chartreuse de Moulins n'a jamais vu le jour ; elle reste à être écrite.

Abbé A. DUTEIL
03380 HURIEL

de 89 ans, employé par les Chartreux à cultiver l'enclos; Pierre Boudet âgé de 72 ans qui aussi a beaucoup fréquenté les chartreux; Gasparis, Marichal et sa femme habitant ensemble le faubourg de Paris depuis environ 50 ans et à d. depuis leur mariage.

À la place même où avait été la chartreuse on a construit le grand séminaire dont on posa la première pierre en 1828, et dont on prit possession, quoique cet établissement fut inachevé, le 29 mai 1840 un vendredi, le lendemain de l'Ascension.

Copie d'un manuscrit de chartreuse faite par D. Romuald; j'en ai confronté avec l'original, qui n'a pas de nom d'auteur. - Valenciennes le 6 oct. 1892. p. l. a. b.



Le texte original existe aux archives du grand séminaire de Moulins: c'est un notice écrite vers 1867 par M. Morel, alors élève au grand séminaire et futur chanoine, archidiacre de la cathédrale, sur les indications de M. Jacquet supérieur de la maison (en chartreuse - 5 Aout 1951. Abbé A. Duteil prêtre du diocèse de Moulins)

- ch. 1613 obit Nobilis matrona Dna Catharina de la Croix Molinensis.
 " 1615 " Honor^{is} vir D. Joannes de Lingerdes civis Molinensis.
 " " Honor^{is} Domicella D. Susanna de Laval uxor D. de Capelin Molinensis.

Neurologium ex chartis Capituli generalis.

- ch. 1625 obit Honor^{is} vir D. Joannes Auberi doctor medicus civitatis Molinensis.
 " 1629 " Vener^{is} soror Maria Joanna monialis in cenobio visitationis B^{ea}e Marise in civitate Molinensi.
 " 1647 " D. Benedictus Courtois (Courtois, m.v.; J.C.; ch. Tris.) prof^s d^s Tolosae, procurator in domo Molinensi.
 " 1650 " Nobilis Domicella Joanna Verne uxor nobilis viri D. du Bysson [du Buisson de Bleuregard, J.C. et ch. Tris.] consilierii et questoris regii apud Molinos, habens missam de B^{ea}e M^{ariae} per tot. ord. et annis perpet. scribendum in cal. dd. sub die d^{omi}ni.
 " 1651 " Nobilis Joannes Dubison [de Buisson, J.C. et ch. Tris.] Dominus de Bourgard [Beauregard, J.C. et ch. Tris.] thesaurarius generalis Francie apud Molinos habens missam de B^{ea}e M^{ariae} per tot. ord. et annis perpet. scribendum in cal. dd. sub die d^{omi}ni qui p^{ro}bat. M^{aria} Marti [17 martii, J.C. et ch. Tris.]
 " 1653 " D. Robertus Desmarins (Vesuaris, ch. de Toscan) prof^s d^s Bonsefidei, Prior d^s Caturci et alius d^s Bonsefidei et d^s Molinensis.
 " 1656 " D. Franciscus de Lingerdes prof^s et Prior d^s Bonsefidei, alius Prior domus Olanderii et Molinensis, habens missam de B^{ea}e M^{ariae} per tot. ord.
 " 1657 " D. Antonius Joyet, prof^s et proc^s d^s Olanderii, alius Prior ejusdem d^s et d^s Molinensis, habens missam de B^{ea}e M^{ariae} per tot. ord.
 " 1658 " Fr. Nicolaus Louet (Loris, m.v.; J.C.; ch. Tris.) conr. prof^s d^s Molinensis.
 " 1673 " D. Hubertus Olry (Olry J.C. et ch. Tris.; Umbertus. cf.) prof^s d^s Tolosae, hosp. in d^s Molinensis.
 " 1674 " Fr. Joannes Ravel, donatus d^s Molinensis, hospes in domo Bonsefidei.
 " 1679 " D. Vincentius Jossy (Jossy, m.v.; Jossery. J.C. et ch. Tris.) prof^s d^s Burdigalensis, Prior d^s Molinensis.
 " " D. Hieronymus Robin, prof^s et antiq^s d^s Portus B^{ea}e Marise, alius Prior domus Molinensis et Monasterii, qui 60 (J.C. et ch. Tris.; 64 dit m.v.) annos laudabiliter vixit in civitate.
 " " Fr. Joannes Guyton, conr. prof^s d^s Molinensis (J.C.)
 " 1680 " Fr. Joannes Guittou (Guyton, ch. Tris.; Guyon, m.v.) conr. prof^s d^s Molinensis, cujus obitus anno p^{ro}terito non fuit demonstratus.

- ch. 1680 obiit Fr. Petrus Leudre (Seudre, m.v.; J.C.) Seudre, ch. Tris.) donat^s d^s Molinensis.
- " 1681 " D. Anthelmus de Spinoux (Despinoux, m.v.; J.C.; ch. Tris.) prof^s d^s Borbonensis, P^rior d^s Bellilarii et alius d^s Molinensis, habens missam de B^e M^a per tot. ord.
- " 1683 " D. Isidorus Guyot (Guyot, J.C.; Quist, ch. Tris.) prof^s d^s Burdigalensis, hospes in domo Molinensis.
- " 1686 " D. Damascenus Quichard (ch. Tris.; D. Joannes Damascenus Quichar, m.v.) prof^s et antiq^s d^s Divionis, alias P^rior ejusdem d^s et d^s Molinensis ac committator provincie Francie, habens missam de B^e M^a per tot. ord.
- " 1693 " Fr. Joseph Folcil (Folcile, ch. Tris.) donatus d^s Molinensis.
- " 1694 " D. Joannes Boier, prof^s d^s Burdigalae et coadjutor d^s Molinensis.
- " 1696 " D. Benedictus Le Tonnelier, prof^s d^s Tolosae, hospes in d^o Rutlene, alias P^rior domorum Boriboi et Molinensis et vicarius d^s Pratimollis, habens miss. de B^e M^a per tot. Ord.
- " 1702 " D. Emmanuel Cosnie (cornier, ch. Tris.) prof^s d^s Vallis Dei, sacista d^s Molinensis.
- " 1709 " D. Bonaventura Dederet prof^s d^s Lugduni, P^rior d^s Vallis cluse, alias P^rior domorum Majoris, S^{tae} Cruis Molinensis et vicarius d^s monialium Pratimollis.
- " " " Fr. Petrus Gandulir (Gandolin, ch. Tris.) donat^s d^s Molinensis, hospes in d^o Parisi.
- " 1710 " D. Claudius Quichard (Quichar, ch. Tris.) prof^s d^s Parisi, P^rior d^s Molinensis.
- " " " Fr. Joseph Milleret, cov. prof^s d^s Molinensis.
- " 1711 " D. Joannes Cordier de Monestay (ch. Tris.; dellonestay, c. M.) benefactor d^s Molinensis, habens missam de B^e M^a per tot. ord.
- " 1713 " D. Jacobus Prozet, prof^s d^s Tolosae, procurator d^s Burdigalae, alias P^rior domorum B^e M^a de Anicio, Bonafidei et Molinensis.
- " 1714 " Fr. Claudius Chanel (ch. Tris.; Chanel 1^o cast Miraff. s.) donatus d^s Molinensis.
- " 1715 " D. Henricus Charles prof^s d^s Sylvae Benedictae, coadjutor d^s Molinensis.
- " 1716 " D. Joannes Le Houx (ch. Tris.; Legour, c. Miraff.) prof^s d^s Parisiensis, hospes in d^o Bassevillee, alias P^rior domorum Tolosae et Molinensis.
- " 1718 " D. Antonius Dufaure, prof^s et proc^s d^s Burdigalae, alias P^rior ejusdem d^s et domorum Molinensis et Ollionis, habens missam de B^e M^a per tot. ord.
- " " " D. Bernardus Grappe, prof^s d^s Ligeti, coadjutor d^s Molinensis.
- " 1723 " D. Antonius Tournus (ch. Tris.; Tournus, c. Trind. s.) prof^s d^s Villanova, coverius d^s Boni-

passus, alias Prior domorum Sylvae Benedictae, Vallis clusae et Molinensis.

- Ch. 1727 obiit D. Hilarius Ardit, prof^s et antiq^s d^s Auracii, hospes in d^o Molinensi.
- " 1729 " Fr. Germanus Besançon, donatus d^s Apponiaei, hospes in d^o Molinensi.
- " 1730 " D. Bruno Moreau, prof^s, Prior et antiq^s d^s Parisi, alias Prior domorum Vallis Dei, Bellilariici, Auracii et Molinensis.
- " 1731 " D. Leo Desgouttes, prof^s Carnoise, Prior d^s Petrus Castri, visitator provinciae Burgundiae, alias Prior domorum Molinensis et Sylvae Benedictae, habens plen. cum post. monach., missam de B^{te} M^{ae} per tot. ord. et annis perpet. scribendum in cal. dd. sub die datus sui qui fuit 16^o Januarii.
- " 1733 " Fr. Petrus Goge, con. prof^s d^s Aurelianensis, hospes in d^o Molinensis.
- " 1737 " D. Bruno de Ricou (de Ricou, c. Miraff. s.) prof^s d^s Bonipassus, 2^{us} coadj^s et alias Prior d^s Montis Rivi et domorum Vallis S^{ae} Mariae, Vernae, Bonae fidei, Durbonis, B^{te} M^{ae} de Anicio et Molinensis, habens missam de B^{te} M^{ae} per tot. ord.
- " 1738 " D. Natalis Le Vieil (Leviul, c. f.; Le Byeil, c. Miraff.) prof^s et Prior d^s Parisi, alias Prior domorum Bellilariici, Molinensis et Ligeti, hab. miss. de B^{te} M^{ae} per tot. Ord.
- " 1741 " Fr. Petrus Briere (Briheres, c. f.; Bueres, c. Miraff.), donatus d^s Molinensis.
- " 1742 " D. Claudius Duplessis (Duplessis, c. f.; de Plus, c. Miraff.) prof^s et coadj^s d^s Auracii, alias Prior domorum Bellilariici et Molinensis.
- " " " D. Joachims de la Chasserie, prof^s et antiq^s carnoise, Corserius d^s Tolosae, alias Prior domorum Vallis Bonae, Molinensis, Glanderii et Vallis Clarae, habens missam de B^{te} M^{ae} per tot. ord. in quo 58 annis laudabiliter vixit.
- " 1747 " D. Claudius Vaucheret (Vaucheret, c. f.) prof^s et coadj^s d^s Parisi, alias Prior ejusdem d^s et d^s Molinensis.
- " " " D. Gabriel Verdun (ch. Tris.; Verdun, c. f.) prof^s d^s Auracii, hospes in d^o Molinensi.
- " 1751 " Fr. Andreas Peigneas, donatus d^s Molinensis.
- " 1755 " D. Claudius Collombet (Columbet, c. Miraff. s.) prof^s et antiq^s d^s Ligeti, hospes in d^o Molinensi.
- " 1760 " D. Ignatius Bige, prof^s et antiq^s d^s Vallis Dei, Prior d^s Novioni et visitator provinciae Picardiae, alias Prior domorum Bellilariici, Auracii et Molinensis, habens plen. cum post. monach., missam de B^{te} M^{ae} per tot. ord. in quo 55 annis laudabiliter

vixit, et annis ferret. scribendus in cal. del. sub die obitus sui qui fuit 14^o Martii.

(ch. tris.; Muii, dit à tort au cart. de Brind.)

- Ch. 1761 obit D. Bernardus Le Prevost, prof^s d^s Ligeti, hospes in d^o Molinensi.
- " 1763 " D. Joannes B^{te} Auberson, prof^s et antiq^s d^s Auraisi, Prior d^s Parci, alias Prior domo-
rum Auraisi et Molinensis.
- " " " D. Hilarius (Hilario, ch. tris.; c. f.) Chalunanz (ch. tris.; Chelunanz, c. f.) prof^s et an-
tiquis et coereris d^s Noniomi, alias Prior d^s Molinensis.
- " " " D. Anthelmus Nael, prof^s d^s Auraisi, hospes in d^o Molinensi.
- " 1764 " D. Stephanus Cuenot, prof^s d^s Vallis Dei, hospes in d^o Molinensi.
- " " " Fr. Josephus Vannier, novitius conversus d^s Molinensis.
- " 1767 " Fr. Guillelmus Rousset, donatus d^s Molinensis, hospes in d^o Apponiaci.
- " 1769 " Fr. Carolus Chantolou (ch. tris.; Ansis; Chantolou, c. f.) con. prof^s d^s Aurelianen-
sis, hospes in d^o Molinensi.
- " 1770 " D. Laurentius Pupin, prof^s d^s Vallis Dei, Prior d^s Apponiaci, alias Prior d^s Mo-
linensis.
- " 1771 " D. Josephus de Melleray (ch. tris.; Muiis; de Melleray, c. f.) prof^s d^s Auraisi, Prior d^s
Molinensis, alias Prior d^s Nannetarsum, qui 55 annis laudabiliter vixit in ordine.
- " 1773 " D. Simon Lamourey, prof^s d^s Parci, procurat^s d^s Molinensis.
- " 1776 " D. Augustinus Voland (Voland? ch. tris.) prof^s d^s Ligeti, hospes in d^o Molinensi.
- " " " D. Vincentius Ledilly (Le Dilly, c. f.; ch. tris.) prof^s d^s Parci, hospes in d^o Molinensi.
- " 1778 " D. Antonius Prive, prof^s d^s Auraisi, hospes in d^o Molinensi.
- " 1779 " D. Petrus Bellegarde, prof^s d^s Nannetarum, hosp. in d^o Molinensi (ch. tris.; Vallis Stⁱ
Georgii, c. f.)
- " 1783 " D. Ignatius Courjon, prof^s et coereris ac alias Prior d^s Parci necnon et domorum Nanne-
tens et Molinensis.
- " 1785 " D. Ludovicus Loiret (Loiret, ch. tris.) prof^s d^s Parci, coadjutor d^s Molinensis.
- " 1790 " D. Eduardus Provanchere, prof^s et antiq^s d^s Ligeti, Prior d^s Duaci, alias Prior d^s domo-
rum Molinensis et Noniomi, necnon convitator prov^o Picardise, habens mibo. de B^{te} M^o per tot.
in quo 50 annis laudabiliter vixit.
- " 1791 " D. Andreas Belorit, prof^s d^s Vallis Dei, coadj^s d^s Molinensis.

ch. 1793 obiit D. Gabriel Denizet, profs d^s Ligeti, alias Prior ejusdem d^s et domorum Nannetensis et
Molinentis.

" 1796 " D. Ludovicus Leveque, profs d^s Vallis Dei, hospes in de Molinentis.

16 Janua 1795.

p. l. Fanclon

Sur la liste des Prêtres

Acad. 1716: Obiit D. Joannes de Houze, prof. d'Paris [1662], hœpita
in domo Basserville, alias prior d' Tolosa 1674 (An) - 168?
et Malinensis (). Il était déjà prêtre de Paris

Le 5 mai 1692 commencement de 1692. Il a eu quatre disciples entre
1684 & 1690

Il fut déposé peu de temps après. "dans l'intérêt du salut
de son âme" lui dit S. de H. & pour faire pénitence.

Il fut renvoyé vauz. au Val de Georges
à sa mort il avait plus de 50 ans de prof. & a pu faire
pénitence. (dit l'auteur du Catalogue des Prêtres de la Couronne)